SERVAIR ABIDJAN

a gategroup member

ETATS FINANCIERS ANNUELS IFRS

Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2023

Table des matières

I. Etat de situation financière 4

II. Etat du résultat global 5

III. Tableau des flux de trésorerie 6

IV. Etat de variation des capitaux propres 7

V. Notes explicatives annexées aux états financiers clos le 31 décembre 2023 8

NOTE 1 : Déclaration de conformité 8

NOTE 2 : Présentation de l'activité et continuité d'exploitation 8

Présentation de l'activité 8

Faits marquants de l'exercice 2023 9

Continuité d'exploitation 9

NOTE 3 : Principales méthodes comptables 9

Comptabilisation des produits des activités ordinaires 9

Les immobilisations incorporelles 10

Droit d'usage des immobilisations louées 10

Les immobilisations corporelles 11

Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles y compris droits d'utilisation 11

Coûts d'emprunt 12

Instruments financiers hors créances clients 13

Stocks 13

Créances clients 13

Trésorerie et équivalents de trésorerie 14

Opérations en devises 14

Provisions 14

Avantages du Personnel 15

Provisions pour retraites et engagements assimilés 15

Juste valeur 16

Imposition 17

Incertitude relative aux traitements fiscaux 19

Recours aux jugements et à des estimations 19

Adoption des normes nouvelles et révisées 20

NOTE 4 : Les immobilisations incorporelles 21

NOTE 5 : Droit d'usage des immobilisations louées 21

NOTE 6 : Les immobilisations corporelles 22

NOTE 7 : Les actifs financiers non courants 22

NOTE 8 : Les impôts différés 23

NOTE 9 : Les stocks 24

NOTE 10 : Les créances clients 24

NOTE 11 : Trésorerie et équivalents de trésorerie 24

NOTE 12 : Les capitaux propres 24

NOTE 13 : Les emprunts et dettes financières 25

NOTE 14 : Les provisions 26

NOTE 15 : Dettes fournisseurs et comptes rattachés 27

NOTE 16 : Autres créditeurs et dettes diverses 27

NOTE 17 : Le chiffre d'affaires 27

NOTE 18 : Les achats consommés 28

NOTE 19 : Les charges externes 28

NOTE 20 : Les charges de personnel 29

NOTE 21 : Dotations aux amortissements et dépréciations 29

NOTE 22 : Dotations aux provisions 29

NOTE 23 : Gestion des risques 30

NOTE 24 : Les parties liées 31

NOTE 25 : Les passifs et actifs éventuels 32

NOTE 26 : Les évènements postérieurs à la clôture 33

I. Etat de situation financière

ACTIF (en millions de FCFA)	Note	31-déc-23	31-déc-22
Immobilisations incorporelles	3	8	-
Droits d'usage des immobilisations louées	5	799	310
Immobilisations corporelles	6	659	874
Actifs financiers non courants	7	86	109
Impôts différés actifs	8	-	428-
Total de l'actif non courant		**1 551**	**1 720**
Stocks	9	589	615
Créances clients	10	2 498	2 556
Autres débiteurs	10	570	618
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11	7 677	5 408
Actis destinés à être cédés ou échangés		-	-
Total de l'actif courant		**11 333**	**9 196**
Total de l'actif		**12 884**	**10 917**

PASSIF ET CAPITAUX PROPRES (en millions de FCFA)	Note	31-déc-23	31-déc-22
Capital social	12	1 364	1 364
Primes d'émission et de fusion		-	-
Ecart de réévaluation	12	56	56
Réserves consolidés	12	2 389	2 232
Résultat de l'exercice	1	1 358	1 272
Total capitaux propres		**5 167**	**4 924**
Impôts différés passifs	8	16	15
Emprunts et dettes financières non courants	13	63	68
Emprunts liés aux droits d'utilisation non courants	13	820	192
Engagement envers le personnel	14	296	345
Provisions	14	152	144
Total des passifs non courants		**1 346**	**764**
Emprunts et dettes financières courants	14	-	-
Emprunts liés aux droits d'utilisation courants	13	0	177
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15	4 602	3 703
Autres créditeurs et dettes diverses	16	1 768	1349
Autres passifs financiers courants		-	-
Passifs destinés à être cédés ou échangés		-	-
Total des passifs courants		**6 370**	**5 228**
Total du passif et des capitaux propres		**12 884**	**10 917**

II. Etat du résultat global

(en millions FCFA)	Note	31-déc-23	31-déc-22
Chiffre d'affaires	17	**11 254**	**10 804**
Produits des ventes		**11 254**	**10 804**
Achats consommés	18	(4 071)	(3 559)
Charges externes	19	(1 944)	(1 864)
Charges de personnel	20	(2 381)	(2 281)
Impôts et taxes	8	(433)	(643)
Dotations aux amortissements et dépréciations	21	(391)	(429)
Dotations aux provisions nettes	22	(88)	15
Charges provisionnées nettes (hors créances commerciales)	23	-	-
Charges provisionnées nettes sur créances commerciales	22	62	6
Autres produits d'exploitation		170	114
Autres charges d'exploitation		-	(240)
Résultat opérationnel courant		**2 179**	**1 921**
Autres produits et charges opérationnels		(212)	(35)
Résultat opérationnel		**1 967**	**1 886**
Coût de l'endettement financier brut	13	(78)	(36)
Revenus des équivalents de trésorerie	11	36	104
Autres produits et charges financiers	13	0	3
Résultat financier		**(42)**	**70**
Résultat avant impôt		**1 925**	**1 956**
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		-	-
Charge d'impôt sur le résultat	8	(568)	(683)
Résultat net de l'ensemble	12	**1 358**	**1 272**
Nombre total des actions		10 912 000	10 912 000
Résultat net par action (de base et dilué)	12	**124**	**117**
Eléments recyclables en résultat	*12*	-	-
Eléments non recyclables en résultat	*13*	-	-
(Pertes) / gains actuariels	13	-	-
Impôts différés sur les écarts actuariels	12	-	-
Autres éléments du résultat global nets d'impôts		**-**	**-**
Résultat global	12	**1 358**	**1 272**

III. Tableau des flux de trésorerie

(en millions de FCFA)	31-déc-23	31-déc-22
Flux de trésorerie lié à l'activité		
Résultat net	**1358**	**1272**
Dotation aux amortissements (y compris l'amortissement du droit d'utilisation)	391	429
Provisions nettes pour risques et charges	88	(15)
Impôts & Impôts différés	16	(25)
Eléments calculés	***495***	***390***
Plus et moins-values de cession	**-**	**-**
Variation du besoin en fonds de roulement	**775**	**849**
Variation nette des stocks	26	(166)
Variation nette des créances clients et débiteurs divers	105	(957)
Variation nette des fournisseurs et créditeurs divers (y compris intérêts courus)	645	1 971
Trésorerie générée par les activités d'exploitation (a)	**2628**	**2510**
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement		
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corp. et incorp.	(58)	(28)
Encaissement sur cession d'immobilisations corporelles	-	-
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-	-
Encaissement sur cession d'immobilisations financières	11	17
Trésorerie générée par les activités d'investissement (b)	**(47)**	**(12)**
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement		
Autres passifs	-	-
Encaissements liés aux emprunts	-	(177)
Décaissements liés aux emprunts (y compris contrat de location financement)	-	13
Dividendes versés	(312)	(700)
Trésorerie générée par les activités de financement (c)	**(312)**	**(864)**
Variation monétaire (e) = (a) + (b) + (c)	**2269**	**1635**
Disponibilités et quasi-disponibilités à l'ouverture (d)	**5408**	**3773**
Disponibilités et quasi-disponibilités à la clôture (e) + (d)	**7677**	**5408**

IV. Etat de variation des capitaux propres

En millions de FCFA	Capital social	Prime d'émission	Ecart de réévaluation	Réserves et résultat	Total
Solde au 31 décembre 2022	**1 364**	**-**	**56**	**3 505**	**4 924**
Résultat net 2023	-	-	-	*1 358*	*1 358*
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	-	*(1 115)*	*(1 115)*
Solde au 31 décembre 2023	**1 364**	**-**	**56**	**3 747**	**5 167**

V. Notes explicatives annexées aux états financiers clos le 31 décembre 2023

Les états financiers couvrent une période de 12 mois allant du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023 et sont présentés en **millions de franc CFA** (sauf mention contraire). Ces états financiers sont présentés en comparaison avec l'exercice comptable 2022. Les états financiers primaires IFRS ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 16 avril 2024.

NOTE 1 : Déclaration de conformité

L'Acte uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière adopté le 26 janvier 2017 fait obligation aux sociétés dont les titres sont cotés à la bourse de valeur, d'établir et de présenter leurs états financiers individuels selon les normes comptables internationales IFRS, et ce à compter du 01 janvier 2019. **En application de cette disposition SERVAIR ABIDJAN établit et présente ses états financiers individuels au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et déclare que ceux-ci sont conformes aux normes comptables internationales IFRS en vigueur telles qu'adoptées par l'IASB.**

Un jeu complet d'états financiers selon l'IAS 1 comprend :

(a) un état de la situation financière à la fin de la période ;

(b) un état du résultat global de la période ;

(c) un état des variations des capitaux propres de la période ;

(d) un tableau des flux de trésorerie de la période ;

(e) des notes, contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives ;

NOTE 2 : Présentation de l'activité et continuité d'exploitation

Présentation de l'activité

SERVAIR ABIDJAN est une société anonyme spécialisée principalement dans l'avitaillement aérien à partir de l'aéroport international Felix Houphouët Boigny d'ABIDJAN où est domicilié son siège. Son capital de 1 634 000 000 FCFA est détenu à hauteur de 80% par SERVAIR INVESTISSEMENT AEROPORTUAIRE (SIA) et de 20% par les investisseurs de la sous-région. Membre du groupe GATE qui contrôle depuis 2018 SERVAIR INVESTISSEMENT AEROPORTUAIRE (SIA), SERVAIR ABIDJAN traite la quasi-totalité des services catering au départ de la plateforme aéroportuaire d'ABIDJAN.

Son chiffre d'affaires se divise en chiffre d'affaires aérien et chiffre d'affaires hors aérien. Ces chiffres d'affaires ne sont cependant pas issus de secteurs opérationnels distincts.

Faits marquants de l'exercice 2023

La direction relève les faits suivants survenus sur l'exercice comptable 2023 :

- Le départ de Mark BRASTAAD et la nomination de Frederic LIBAUD au poste de Directeur Général, en Novembre 2023,
- Une inflation généralisée dans la continuité de l'année 2022 ; sur les matières premières et importations, les énergies, le transport, etc.,
- Le transfert des activités Maritime sur une société filiale consécutivement à un changement de réglementation juridique.

Continuité d'exploitation

Les états financiers ont été établis dans l'hypothèse de continuité d'exploitation de la société. La convention avec l'Etat de Côte d'Ivoire est finalisée et la convention de délégation de service publique a été signée entre les parties.

Par ailleurs en dehors de ce point décrit ci-haut, la direction n'a connaissance d'aucun évènement ou changement dans l'environnement économique et juridique ou de toute autre nature susceptible de compromettre la continuité d'exploitation.

NOTE 3 : Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables sont présentées ci-après.

Comptabilisation des produits des activités ordinaires

L'activité de SERVAIR ABIDJAN et ses contrats ont été analysés au regard de l'IFRS 15 et des interprétations pertinentes. Cette norme requiert l'identification des obligations de prestation pour le transfert de biens et services envers le client pour chaque contrat. Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque les obligations de prestation sont satisfaites sur la base du montant de la rémunération que la Société s'attend à recevoir en échange du transfert des services au client. Le revenu lié aux prestations de services est reconnu lorsque les services ont été rendus. Les contreparties payables au client sous forme de remise, de prime à la signature viennent en déduction des produits des activités ordinaires.

Les actifs transférés par les clients à l'entité dans le cadre de ses activités de gestion de cantine ne sont pas comptabilisés en immobilisations dans la mesure où l'entité n'a pas de contrôle sur ces actifs. Le chiffre d'affaires inclut les redevances aéroportuaires dues par la Société dans le cadre de son activité d'avitaillement aérien.

Les immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées s'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'entité et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. Ces immobilisations entrent initialement en comptabilité par le coût d'acquisition. Ultérieurement SERVAIR ABIDJAN adopte le modèle de coût pour les évaluer. Ainsi après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Elles sont linéairement amorties sur leur durée d'utilité dès qu'elles sont prêtes à être utilisées. Aucune valeur résiduelle n'a été retenue pour la détermination du montant amortissable.

Droit d'usage des immobilisations louées

À la date de passation d'un contrat la société apprécie si celui-ci est ou contient un contrat de location. Pour déterminer si un contrat contient un contrat de location, l'entité apprécie si ce contrat lui confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Les contrats de location sont comptabilisés selon un modèle unique prescrit par la norme IFRS 16 sous la forme :

- D'une obligation locative au passif égale à la valeur actualisée des paiements de loyers restants, déterminée à l'aide du taux d'emprunt marginal. Les paiements de loyers pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative comprennent :
    - Les paiements de loyers fixes, y compris en substance, déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir ;
    - Les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, initialement évalués au moyen de l'indice ou du taux en vigueur à la date de début
    - La somme que le preneur s'attend à devoir payer au bailleur au titre de garanties de valeur résiduelle ;
    - Le prix d'exercice des options d'achat que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer ;
    - Les pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location, si la durée du contrat de location reflète l'exercice de l'option de résiliation du contrat de location.

Les loyers versés sont comptabilisés comme des remboursements de dette locative décomposée en principal et en charge d'intérêt. Le montant de l'obligation locative au passif est dépendant des hypothèses retenues en matière de durée des engagements et de taux d'emprunt marginal utilisé comme taux d'actualisation. Le taux utilisé est le dernier taux auquel SERVAIR ABIDJAN s'est refinancé soit 7,967% l'an.

D'un droit d'utilisation amorti sur la durée résiduelle du contrat de location après prise en compte d'une éventuelle période de renouvellement. Cette durée correspond à la durée contractuelle non résiliable à laquelle s'ajoutent les options de prolongation que le preneur a la certitude raisonnable

d'exercer, ainsi que les options de résiliation que le preneur a la certitude raisonnable de ne pas exercer. La valeur de ces actifs correspond aux engagements de loyers futurs actualisés sur la durée ferme du contrat, ajustés des paiements effectués d'avance, de franchises de loyer, de coûts directs initiaux et de coûts de remise en état. Les droits d'utilisation correspondent principalement à des contrats de location pour des biens immobiliers et des véhicules. L'entité a retenu d'exclure les contrats d'une durée inférieure à douze mois et les contrats portant sur des actifs de faible valeur.

Les immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées à leur coût historique d'acquisition lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet élément iront à l'entité et que le coût de cet élément peut être évalué de façon fiable. Ultérieurement les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition minoré des amortissements et le cas échéant des pertes de valeur. Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité. Les principales durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Désignation	Durée
Constructions et agencements	10 à 20 ans
Matériels d'exploitation	5 à 10 ans
Matériels de transport et auto	5 à 10 ans
Matériels de bureau	3 à 5 ans
Matériels informatique	2 à 3 ans

Un élément des immobilisations corporelles est dé-comptabilisé lors de sa sortie lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de l'utilisation continue de l'actif. Le profit ou la perte découlant de la sortie ou de la mise hors service d'un actif, qui correspond à la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable de l'actif, est comptabilisé en résultat net.

Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles y compris droits d'utilisation

À chaque date de clôture, la société revoit les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et incorporelles afin de déterminer s'il existe une quelconque indication que ces actifs ont subi une perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée en vue de déterminer le montant de la perte de valeur. Lorsque l'actif ne génère pas de flux de trésorerie qui sont indépendants de ceux qui sont générés par d'autres actifs, la société estime la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient. Les immobilisations incorporelles qui ont une durée d'utilité indéterminée sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois par année et chaque fois qu'il y a une indication que l'actif peut s'être déprécié.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actualisée par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation actuelle du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif pour lesquels les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

Si la valeur recouvrable estimée d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie est ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net, sauf si l'actif connexe est comptabilisé à son montant réévalué, dans ce cas, la perte de valeur est traitée comme une réévaluation négative et dans la mesure où la perte de valeur est supérieure à l'écart de réévaluation positif correspondant, l'excédent la perte de valeur est comptabilisé en résultat net.

Si une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif ou cette unité génératrice de trésorerie au cours d'exercices antérieurs. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net si elle élimine la perte de valeur qui a été comptabilisée pour l'actif au cours des exercices précédents. Toute hausse en sus de ce montant est traitée comme réévaluation positive.

Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt capitalisables sont ceux évalués au taux effectif. Ils sont directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'actifs qualifiés, lesquels exigent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés ou vendus, sont incorporés dans le coût de ces actifs, jusqu'à ce que l'actif soit pratiquement prêt pour son utilisation ou sa vente prévue.

Les produits obtenus du placement temporaire de fonds empruntés précisément en vue des dépenses relatives à un actif qualifié sont déduits des coûts d'emprunt incorporables au coût de l'actif.

Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en résultat dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Instruments financiers hors créances clients

Les actifs et les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur. Subséquemment, les instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, tandis que les autres instruments financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La société a effectué les classements suivants :

- Les débiteurs sont classés au coût amorti et sont par la suite évalués au coût amorti.
- Les autres actifs qui répondent à la définition d'un actif financier sont classés au coût amorti et sont par la suite évalués au coût amorti.
- Les emprunts bancaires, les créditeurs et charges à payer, les autres passifs et les dettes à long terme sont classés au coût amorti et sont évalués au coût amorti.

Stocks

SERVAIR ABIDJAN adopte pour la comptabilisation de ses stocks la méthode de l'inventaire permanent qui consiste à passer directement sur les comptes du stock tous les mouvements ou variations du stock. Les entrées des stocks en comptabilité se font au coût d'acquisition. Les stocks sont valorisés au coût moyen pondéré (CMP) calculé après chaque entrée et sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé des stocks, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts devant être engagés pour la commercialisation, la vente et la distribution.

Créances clients

Les créances clients sont des actifs financiers courants, initialement enregistrées à la juste valeur et ultérieurement au coût amorti diminué des pertes de valeur éventuelles. La juste valeur des créances clients est assimilée à la valeur nominale compte tenu des échéances de paiement généralement inférieures à 2 mois. Aucun intérêt n'est facturé sur les créances clients impayées.

Les créances clients peuvent, le cas échéant, faire l'objet d'une dépréciation. Une perte de valeur est enregistrée lorsqu'il est probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte ; les deux méthodes d'évaluation des pertes de valeur utilisées sont les suivantes :

- Les dépréciations évaluées en tenant compte de l'historique des pertes sur créances, de l'antériorité des créances et d'une estimation détaillée des risques ; cette méthode est utilisée pour l'analyse des créances des clients réguliers.
- Les dépréciations évaluées en tenant compte du risque de crédit des clients passagers ou irréguliers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comptabilisés au bilan comprennent la trésorerie en banque, la caisse, les dépôts à court terme ayant une échéance de moins de trois mois et tout placement monétaire à court terme liquide et facilement convertible en un montant déterminable de liquidités et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants.

Opérations en devises

Les opérations libellées en devises étrangères sont converties en Franc CFA au cours de change en vigueur à la date de l'opération.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en Franc CFA au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice ; les différences de change qui en résultent sont comptabilisées en résultat de la période.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères et qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change en vigueur à la date des transactions initiales. Ces actifs ne font pas l'objet de réévaluation.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées si la société a une obligation actuelle (juridique, explicite ou implicite) résultant d'un fait générateur passé qui entraînera probablement une sortie d'avantages économiques pouvant être raisonnablement estimée.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation, en tenant compte des risques et incertitudes relatifs à l'obligation. Si une provision est évaluée en fonction des estimations de flux de trésorerie nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle, sa valeur comptable correspond à la valeur actualisée de ces flux de trésorerie. S'il est prévu qu'une partie ou la totalité des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision sera recouvrée d'un tiers, un montant à recevoir est comptabilisé comme un actif si on a la quasi-certitude que le remboursement sera reçu et si le montant à recevoir peut-être évaluer de façon fiable.

Avantages du Personnel

Les avantages du personnel sont évalués conformément à la norme IAS 19. Ils se décomposent entre avantages à court terme et avantages à long terme.

- Les avantages à court terme

Les salariés de la Société bénéficient d'avantages à court terme tels que les congés payés, primes et autres avantages, autres que les indemnités de fin de contrat, payables mensuellement ou dans un délai de douze mois suivant la date de clôture de l'exercice.

Ces avantages sont comptabilisés dans les dettes courantes et enregistrés en charges sur l'exercice lorsque le service est rendu par le salarié.

- Les avantages à long terme

Les avantages à long terme couvrent deux catégories d'avantages au personnel :

- Les avantages postérieurs à l'emploi qui incluent notamment les indemnités de départ à la retraite ainsi que les compléments de retraite ;
- Les autres avantages à long terme (pendant l'emploi) qui recouvrent principalement les médailles du travail.

Ces avantages se caractérisent de deux manières :

- Les régimes dits à cotisations définies qui ne sont pas porteurs d'engagement futur puisque l'obligation de l'employeur est limitée au versement régulier de cotisations ; ils sont enregistrés en charges sur la base des appels à cotisations ;
- Les régimes dits à prestations définies par lesquels l'employeur garantit un niveau futur de prestations. Une obligation est alors comptabilisée au passif de l'état de la situation financière.

Provisions pour retraites et engagements assimilés

La provision pour retraites repose sur des évaluations effectuées par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière. Ces évaluations intègrent aussi bien des hypothèses macroéconomiques propres à chaque pays dans lequel la société opère (taux d'actualisation, croissance des salaires, évolution des dépenses de santé) que démographiques (taux de rotation des effectifs, âge de départ en retraite, espérance de vie).

Des écarts actuariels sont générés lorsque des différences sont constatées entre les données réelles et les prévisions effectuées antérieurement, ou à la suite de changements d'hypothèses actuarielles. Dans le cas des avantages à long terme pendant l'emploi, les écarts actuariels sont reconnus immédiatement en résultat de la période. En revanche, en ce qui concerne les avantages postérieurs à l'emploi, les écarts actuariels générés sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, nets d'impôts différés.

Les coûts des services passés, résultant de l'adoption d'un nouveau régime ou de la modification d'un régime existant à prestations définies, sont immédiatement comptabilisés en résultat net de la période.

Juste valeur

Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés dans un des trois niveaux hiérarchiques, décrits ci-dessous, aux fins de présentation. La juste valeur est définie comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Chacun des niveaux reflète les données utilisées pour évaluer la juste valeur des actifs et passifs :

Niveau 1 – Données correspondant à des prix cotés non ajustés d'instruments identiques sur des marchés actifs.

Niveau 2 – Données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement.

Niveau 3 – Données utilisées dans la technique d'évaluation qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché au moment de la détermination de la juste valeur des instruments.

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé en fonction de la donnée d'entrée du niveau le plus bas qui a une importance dans l'évaluation de la juste valeur.

Au 31 décembre 2023	Coût amorti	Juste valeur par capitaux propres	Juste valeur par résultat	Total
ACTIF				
Actifs financiers non courants	86	-	-	86
Créances clients	2 498	-	-	2 498
Autres débiteurs	570	-	-	570
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	7 677	7 677
PASSIF				
Emprunts et dettes financières	63	-	-	63
Emprunts liés aux droits d'utilisation	820	-	-	820
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 602	-	-	4602
Autres créditeurs et dettes diverses	1768	-	-	1768

Au 31 décembre 2022	Coût amorti	Juste valeur par capitaux propres	Juste valeur par résultat	Total
ACTIF				
Actifs financiers non courants	109	-	-	109
Créances clients	2 556	-	-	2 556
Autres débiteurs	618	-	-	618
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	5 408	5 408
PASSIF				
Emprunts et dettes financières	68	-	-	68
Emprunts liés aux droits d'utilisation	369	-	-	369
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3703	-		3703
Autres créditeurs et dettes diverses	1 349	-	-	1 349

Imposition

La charge d'impôt sur le résultat représente la somme de l'impôt exigible à payer et de l'impôt différé.

Impôt exigible

L'impôt exigible à payer est fondé sur le bénéfice imposable de l'exercice. Le bénéfice imposable diffère du bénéfice net présenté en résultat net, car il exclut des éléments de produits ou de charges qui sont imposables ou déductibles au cours d'autres exercices de même que des éléments qui ne sont jamais imposables ni déductibles. Le passif d'impôt exigible de la société est calculé au moyen des taux d'imposition en vigueur adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Impôt différé

L'impôt différé est l'impôt que l'entité s'attend à payer ou à récupérer sur les différences entre les valeurs comptables des actifs et des passifs présentés dans les états financiers et les valeurs fiscales correspondantes utilisées dans le calcul du bénéfice imposable et comptabilisé suivant la méthode du passif fiscal. Des passifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables et des actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'il y ait un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées. De tels actifs et passifs ne sont pas comptabilisés si la différence temporaire découle de la comptabilisation initiale d'un goodwill ou de la comptabilisation initiale d'autres actifs et passifs liés à une transaction (autre qu'un regroupement d'entreprises) qui n'a d'incidence ni sur le bénéfice imposable ni sur le bénéfice comptable. Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes différences temporaires imposables liées à des participations dans des filiales, des entreprises associées et des coentreprises, sauf si la société est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporaire se résorbera et s'il est probable que la différence temporaire ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

Les actifs d'impôt différé découlant des différences temporaires déductibles générées par de telles participations sont comptabilisés seulement s'il est probable que le bénéfice imposable sera suffisant pour permettre d'utiliser les avantages de la différence temporaire et que la différence temporaire se résorbera dans un avenir prévisible.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et elle est réduite s'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre le recouvrement de la totalité ou d'une partie de l'actif.

L'impôt différé est calculé aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle le passif sera réglé ou l'actif réalisé, sur la base des taux d'impôt et des lois fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

L'évaluation des passifs et des actifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont la Société s'attend, à la fin de la période de présentation de l'information financière, à recouvrer ou à régler la valeur comptable de ses actifs et de ses passifs.

Impôt exigible et impôt différé de l'exercice

L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés en résultat net, sauf s'ils concernent des éléments qui ont été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas l'impôt exigible et l'impôt différé sont aussi comptabilisés respectivement dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres.

Incertitude relative aux traitements fiscaux

IFRIC 23 explique comment déterminer la position fiscale comptable en cas d'incertitude relative aux traitements fiscaux. Cette interprétation exige que la société :

- Détermine si les positions fiscales incertaines sont évaluées séparément ou en tant que groupe ;
- Evalue s'il est probable qu'une administration fiscale acceptera un traitement fiscal incertain utilisé :
    - Dans l'affirmative, la société doit déterminer sa position fiscale comptable en accord avec le traitement fiscal utilisé,
    - Dans la négative, la société doit refléter l'effet de l'incertitude en déterminant sa position fiscale comptable suivant la méthode du montant le plus probable ou la méthode de la valeur attendue.

Les impacts de la norme sur les états financiers annuels de la société sont non significatifs.

Recours aux jugements et à des estimations

En préparant ces états financiers, la Direction a exercé des jugements, effectué des estimations et fait des hypothèses ayant un impact sur l'application des méthodes comptables de la société et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation est comptabilisé de manière prospective.

Jugements

Les informations relatives aux jugements exercés pour appliquer les méthodes comptables ayant l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers sont incluses dans les notes suivantes :

- L'analyse des contrats afin d'identifier s'ils contiennent un contrat de location
- Le classement des contrats de location

Hypothèses et incertitudes liées aux estimations

Les informations sur les hypothèses et les incertitudes liées aux estimations qui comportent un risque significatif d'ajustement matériel de la valeur comptable des actifs et passifs de l'exercice clôturant au 31 décembre 2020 sont données dans les notes suivantes :

- L'évaluation des obligations liées à des régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles

- L'évaluation des dépréciations sur stocks et sur créances clients
- L'évaluation des impôts différés actifs
- La comptabilisation et calcul des provisions et passifs éventuels : les principales hypothèses concernent la probabilité et l'ampleur d'une sortie de ressources.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances et des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou du fait de nouvelles informations. Les valeurs réelles pourraient être différentes des valeurs estimées.

Adoption des normes nouvelles et révisées

Normes IFRS nouvelles et modifiées en vigueur pour l'exercice considéré

À la clôture de l'exercice, il n'existe pas de différence impactant SERVAIR ABIDJAN entre le référentiel utilisé et les normes adoptées par l'IASB dont l'application est obligatoire à l'exercice présenté. Les principes comptables appliqués restent inchangés par rapport à ceux de l'exercice précédent, à l'exception de l'adoption des textes suivants, appliqués depuis le 1er janvier 2023 :

- Norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » ;
- Modifications d'IFRS 17 : « Première application d'IFRS 17 et IFRS 9 – Information comparative » ;
- Modifications d'IAS 8 : « Définition des estimations comptables » ;
- Modifications d'IAS 1 et de l'IFRS Practice Statement 2 : « Informations à fournir sur les méthodes comptables » ;
- Modifications d'IAS 12 : « Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction » ;
- Modifications d'IAS 12 « Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2 ».

Ces normes n'ont pas d'incidences majeures sur les états financiers de SERVAIR ABIDJAN.

IFRS nouvelles et révisées, publiées mais non encore entrées en vigueur

L'impact attendu de l'application des normes ou interprétations ci-dessous, publiées respectivement par l'IASB (International Accounting Standards Board) et l'IFRS IC (International Financial Reporting Standards interprétations Committee) non encore en vigueur au 31 décembre 2023 est non significatif pour SERVAIR ABIDJAN. La société n'a appliqué de façon anticipée aucune de ces normes ou interprétations.

- Modifications d'IFRS 16 : « Obligation locative découlant d'une cession-bail »

- Modifications d'IAS 1 : « Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants », « Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants – Report de la date d'entrée en vigueur », « Passifs non courants assortis de clauses restrictives »
- Modifications d'IAS 7 et d'IFRS 7 : « Accords de financement de fournisseurs »
- Modifications d'IAS 21 « Absence de convertibilité ».

NOTE 4 : Les immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées de logiciels de gestion ayant une valeur d'acquisition globale de **78 millions de FCFA**.

NOTE 5 : Droit d'usage des immobilisations louées

Les droits d'usage représentent le droit d'usage sur la location de terrain auprès d'AERIA gestionnaire de la plateforme aéroportuaire.

Un avenant au contrat de bail ayant été signé au 1er janvier 2023, avec une modification jugée significative du montant, le droit d'utilisation et l'emprunt ont été revalorisés selon les nouveaux termes du contrat et prolongés jusqu'au 31 décembre 2029, terme de la DSP.

Au 31 décembre 2023	Valeur brute	Cumul Amort	Valeur nette
Droit d'usage terrain	932	(133)	799

Au 31 décembre 2022	Valeur brute	Cumul Amort	Valeur nette
Droit d'usage terrain	1 122	(812)	310

L'entité traite les contrats de location des maisons d'habitation du personnel comme des contrats dont la durée n'excède pas 12 mois. Ces maisons louées pour une durée d'un an sont occupées par le personnel expatrié mis à disposition par le siège. SERVAIR ABIDJAN n'a pas le contrôle de la durée du séjour de ces expatriés que le siège peut rappeler à tout moment. De plus ces expatriés ont la possibilité de changer de lieu d'habitation et donc d'initier la rupture du contrat de bail quand ils le souhaitent. Ainsi malgré la clause de tacite reconduction, l'entité ne dispose pas d'indice valable pouvant fonder une assurance raisonnable quant au renouvellement des différents contrats. Les charges locatives comptabilisées au titre de ces contrats s'élèvent à 74 millions de FCFA en 2023 et 67 millions de FCFA en 2022.

NOTE 6 : Les immobilisations corporelles

Au 31 décembre 2023	Valeur brute	Cumul Amort	Valeur nette
Construction et agencement	3 340	(2 991)	349
Matériel d'exploitation	1 610	(1 381)	229
Matériel de transport	413	(363)	50
Matériel de bureau	185	(182)	4
Matériel informatique	177	(151)	26
Total	**5725**	**(5068)**	**658**

Au 31 décembre 2022	Valeur brute	Cumul Amort	Valeur nette
Construction et agencement	3 343	(2 865)	478
Matériel d'exploitation	1 594	(1 292)	302
Matériel de transport	401	(340)	61
Matériel de bureau	182	(168)	14
Matériel informatique	166	(147)	19
Total	**5685**	**(4812)**	**874**

NOTE 7 : Les actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants se décomposent comme ce qui suit :

Au 31 décembre 2023	Valeur brute	Cumul Amort	Valeur nette
Titre de participation	1 054	(1 016)	38
Prêts au personnel	9	(1)	7
Dépôt et cautionnement	34	(1)	33
Bon du trésor	8	-	8
Total	**1105**	**(1018)**	**87**

Au 31 décembre 2022	Valeur brute	Cumul Amort	Valeur nette
Titre de participation	1 066	(1 016)	50
Prêts au personnel	22	(1)	21
Dépôt et cautionnement	31	(1)	30
Bon du trésor	8	-	8
Total	**1127**	**(1018)**	**109**

L'entité détient **1,016 milliards FCFA** de titre de participation sur la société AIR AFRIQUE en liquidation. Ces titres sont totalement provisionnés.

L'entité détient également 38 millions FCFA de titre de participation (75%) dans la société nouvellement créée SAB RESTOCO. Cette société a été créer dans le but de pouvoir continuer à exercer l'activité maritime, à la suite d'un changement de réglementation.

NOTE 8 : Les impôts différés

Les impôts différés proviennent des différences temporaires c'est-à-dire la différence à un moment donné entre la base fiscale et la valeur comptable d'un élément.

Les différences imposables génèrent un passif d'impôt différé et les différences déductibles engendrent des actifs d'impôts différés.

Les différences prises en compte pour la détermination d'impôts différés sont celles dont la comptabilisation a un impact sur les résultats fiscaux futurs. Les passifs et actifs d'impôts différés proviennent des éléments suivants :

En millions de FCFA	Base imposable		Impôt différé	
	Debit	Credit	Actif	Passif
Reclassement ajustement PIDR	58	-	-	15
Impot passif conge	-	149	37	-
Provision médaille	-	73	18	-
Provision retraite	-	296	74	-
Provision sur titres	-	1 016	254	-
Provision sur stock	-	16	4	-
Provision sur créance client	-	21	5	-
Provision litige du personnel	-	20	5	-
Amortissement différé	-	54	14	-
Ecart actuariel sur PIDR	-	2	1	-
Total impôt différé			**412**	**15**

Au 31/12/2022	397
Au 31/12/2023	413
Impôt différé de la période	(16)

NOTE 9 : Les stocks

En millions de FCFA	Au 31 déc 23	Au 31 déc 22
Nourriture et boissons	367	346
Produits d'accueil	124	134
Stock en route	84	107
Autres stocks	14	28
Total	**589**	**615**

Les variations de stocks sont de -26 millions de FCFA pour 2023 et de 166 millions de FCFA pour 2022.

NOTE 10 : Les créances clients

En millions de FCFA	**Au 31 déc 23**	**Au 31 déc 22**
Créances Brutes	2 526	2 642
Créances douteuses	(21)	(86)
Total	**2 506**	**2 556**

NOTE 11 : Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le détail de la trésorerie se présente comme ce qui suit :

En millions de FCFA	**Au 31 déc 23**	**Au 31 déc 22**
Banque	7 626	3 094
Caisse	21	17
Equivalent de trésorerie	30	2 297
Total	**7 677**	**5 408**

La trésorerie tient compte des montants provisionnés pour faire face à la redevance avec l'Etat de Côte d'Ivoire et la société NAS Ivoire.

NOTE 12 : Les capitaux propres

Le capital est **1 364 millions de FCFA** réparti en 545 600 actions de 2 500 FCFA réparti comme suit :

Servair Investissement Aéroportuaire	80%
Divers Investisseurs UEMOA	20%

Les capitaux propres ressortent ainsi :

En millions de FCFA	Au 31 déc 23	Au 31 déc 22
Capital social	1 364	1 364
Ecart de réévaluation	56	56
Réserve légale	273	273
Autres réserves	2 116	1 959
Résultat de l'exercice	1 358	1 272
Capitaux propres	**5 167**	**4 924**

La réserve légale cesse d'être obligatoire lorsqu'elle atteint **20%** du capital social.

Le résultat par action est de **124 FCFA** en 2023 et de **117 FCFA** en 2022 avec un nombre d'actions en circulation de 10 912 000 sur les deux exercices. Il faut noter que le cours de l'action SERVAIR ABIDJAN au 29 Décembre 2023 était de **1330 FCFA.**

Le Conseil d'Administration tenu le 17 avril 2024 pour l'arrêté des états financiers a décidé de soumettre à l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à valider ces comptes la proposition de distribution de dividende brut d'un montant de 2 500 000 000 FCFA.

NOTE 13 : Les emprunts et dettes financières

Dette de droit d'utilisation

SERVAIR ABIDJAN a signé un contrat d'occupation temporaire de l'espace public aéroportuaire avec AERIA le gestionnaire de l'aéroport. Par ce contrat AERIA autorise SERVAIR ABIDJAN à occuper temporairement des espaces délimités en vue d'exercer ses activités. Le preneur doit comptabiliser un actif (immobilisation) au titre du droit d'utilisation et une obligation locative. Cette dette initialement évaluée par la méthode d'actualisation des loyers futurs est évaluée au cout amorti.

En millions de FCFA	Solde ouverture	Augmentation	Diminution	Reclassement	Solde clôture
Dette à court terme	177	-	(369)	192	0
Dette à long terme	192	932	(112)	(192)	820
Total	**369**	**932**	**(481)**	**-**	**820**

NOTE 14 : Les provisions

En millions de FCFA	Au 31 déc 23	Au 31 déc 22
Provision pour indemnité départ en retraite	296	345
Provision pour médaille du travail	69	66
Autres provisions	83	78
Total	**448**	**489**

Provisions pour indemnité de départ à la retraite

La valeur au 31 décembre 2023 des provisions de fin de carrière s'élève à **296 millions de FCA.** La présente évaluation s'est effectuée conformément à la Norme IAS 19, Avantages du personnel. Les dispositions de la Norme ont été adaptées au contexte ivoirien (Convention Collective Interprofessionnelle et SYSCOHADA). L'engagement évalué ici (Indemnités de Fin de Carrière, article 40 de la Convention Collective Interprofessionnelle de Côte d'Ivoire) est un avantage post-emploi, à prestation définie. Conformément donc à l'IAS 19, cette obligation (côté passif) a été évaluée par la Méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque année de service donne droit à une unité de prestation supplémentaire, et chaque unité est évaluée séparément pour constituer le montant total de l'obligation

Provisions pour médaille de travail

SERVAIR ABIDJAN prévoit d'organiser chaque cinq ans une cérémonie de décoration de son personnel au coût de 50 millions FCFA provisionné à hauteur de 10 millions par an depuis 2015 ; la cérémonie étant prévu au plutôt fin 2019. A l'analyse des éléments constitutifs de ce coût il ressort que seules la prime de décoration et la médaille qui s'élèvent à 46 millions FCFA à l'échéance constituent une obligation pour l'entité exclusion faite des autres frais affectés à la partie festive de la cérémonie. L'évaluation de cette obligation constitue un avantage à long terme du personnel par l'actualisation au taux marginal de 7, 967%.

Au 31/12/2023 la provision médaille s'élève par conséquent à **69 millions de FCFA.**

Autres provisions

Les autres provisions concernent les provisions pour litiges du personnel et risque fiscal.

NOTE 15 : Dettes fournisseurs et comptes rattachés

En millions de FCFA	Au 31 déc 23	Au 31 déc 22
Fournisseurs, comptes collectifs	1 096	1 113
Fournisseurs, factures non parvenues	801	440
Fournisseurs, factures non parvenues redevances	2 705	2 149
Total	**4 602**	**3 703**

NOTE 16 : Autres créditeurs et dettes diverses

Les autres créditeurs et dettes diverses sont composés de **dettes sociales**, de **dettes fiscales**, de **dettes envers le personnel** et des **créditeurs divers**

En millions de FCFA	Au 31 déc 23	Au 31 déc 22
Dettes sociales	47	41
Dettes fiscales	282	780
Dettes de personnel	398	347
Provision dette fiscale et sociale	113	173
Divers créditeurs	928	7
Total	**1 768**	**1 349**

NOTE 17 : Le chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires pour les exercices 2023 et 2022 se présente comme suit :

En millions de FCFA	Au 31 déc 23	Au 31 déc 22
Chiffre d'affaires aérien	8 871	8 183
Chiffre d'affaires non aérien	2 118	2 455
Chiffre d'affaires intragroupe	265	166
Total	**11 254**	**10 804**

NOTE 18 : Les achats consommés

En millions de FCFA	Au 31 déc 23	Au 31 déc 22
Achats stockés	3 747	3 396
Variation de stock	26	(166)
Achat non stockés	298	329
Total	**4 071**	**3 559**

Les achats stockés sont composés des achats de matières premières de nourriture et de boisson des achats de produits d'accueil, de fourniture de bureau, et de petits matériels techniques. L'évolution de ce poste est liée à l'activité.

Les achats non stockés sont des achats d'énergie (eau, électricité, gaz), de petits matériels de cuisine, d'uniformes de travail.

NOTE 19 : Les charges externes

En millions de FCFA	**Au 31 déc 23**	**Au 31 déc 22**
Transport, déplacement et mission	110	91
Blanchisserie	24	21
Nettoyage et désinsectisation	100	94
Sécurité et gardiennage	24	21
Location	94	104
Entretien et réparation	102	120
Assurance	51	56
Analyse médicale	29	10
Documentation, insertion et publicité	11	21
Téléphone	31	47
Frais bancaires	104	59
Honoraire et redevance	1 188	1 139
Formation	38	57
Frais de mission	38	23
Total	**1 944**	**1 864**

NOTE 20 : Les charges de personnel

Au 31/12/2023, les effectifs sont de 292 salariés répartis en 248 CDI et 44 CDD.

En millions de FCFA	Au 31 déc 23	Au 31 déc 22
Salaire et sursalaire	1 181	1 102
Prime et gratification	243	239
Congé payé	196	139
Indemnités	214	267
Retraite	38	39
Charges sociales	249	241
Personnel extra	61	52
Médecine du travail	5	3
Versement œuvre sociale	194	198
Total	**2 381**	**2 281**

NOTE 21 : Dotations aux amortissements et dépréciations

Les biens sont linéairement amortis suivant les durées et bases amortissables expliquées à la NOTE 3.

En millions de FCFA	**Au 31 déc 23**	**Au 31 déc 22**
Dot. Aux amort. Logiciel	1	-
Dot. Aux amort. Droit d'utilisation	133	153
Dot. Aux amort. Autre aménag. Instal.	129	137
Dot. Aux amort. Matériel d'exploitation	87	97
Dot. Aux amort. Mat. informatique	11	10
Dot. Aux amort. Mobilier de bureau	6	12
Dot. Aux amort. Mat. De transport	11	11
Dot. Aux amort. Mat. automobile	13	10
Total	**391**	**429**

NOTE 22 : Dotations aux provisions

Provision sur créances

En millions de FCFA	Solde ouverture	Augmentation	Diminution	Reclassement	Solde clôture
Clients aériens	65	-	(65)	-	-
Clients non aérien	21	-	-	-	21
Total	**86**	**-**	**(65)**	**-**	**21**

Provision pour indemnité de départ à la retraite, provision médaille et autres provisions

En millions de FCFA	Solde ouverture	Augmentation	Diminution	Reclassement	Solde clôture
Retraites	345	3	(53)	-	296
Médailles	66	3	-	-	69
Autres	78	10	(5)	-	83
Total	**489**	**16**	**(58)**	**-**	**448**

NOTE 23 : Gestion des risques

Gestion du risque de contrepartie

Toute contrepartie bancaire avec laquelle la société souhaite travailler pour des opérations de marché doit avoir été préalablement autorisée après appréciation de sa solidité financière. La signature de contrat ferme ou d'accord cadre avec liste tarifaire permet de limiter le risque de contrepartie.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de défaut d'une contrepartie face à ses engagements contractuels ou à l'encaissement des créances. La société est exposée au risque de crédit dans le cadre de ses activités opérationnelles. L'exposition maximum au risque de crédit est représentée en partie par les montants d'actifs financiers qui sont présentés dans le bilan.

L'exposition maximale est détaillée dans le tableau suivant :

En millions de FCFA	Au 31 déc 23	Au 31 déc 22
Créance clients	2 506	2 556
Etat, TVA déductible	-	-
Divers débiteurs	32	(105)
Total	**2 538**	**2 451**

Les montants des dépréciations sur les créances clients sont fournis dans la note 22. Les procédures internes de la société comportent des règles de gestion du risque de crédit décrivant les fondamentaux de contrôle interne dans ce domaine, notamment la séparation des pouvoirs entre les équipes commerciales et financières.

De plus, la société a mis en place des instruments de mesure de son encours client. Par ailleurs, les risques liés à l'octroi de crédit sont compensés ou limités par l'obtention de cautions ou garanties ou de dépôt d'avance client.

NOTE 24 : Les parties liées

SERVAIR ABIDJAN est liée à :

- GATEGROUP : société holding spécialisé dans l'avitaillement aérien qui détient SERVAIR France
- AIR France : compagnie aérienne détenant une part de SERVAIR France
- SERVAIR France : spécialisée dans l'avitaillement aérien détenant 100% de SERVAIR INVESTISSEMENT AEROPORTUAIRE (SIA)
- SERVAIR INVESTISSEMENT AEROPORTUAIRE (SIA) : société d'investissement aéroportuaire possédant 80% de SERVAIR ABIDJAN
- SERVAIR INVESTISSEMENT AEROPORTUAIRE RESTAURATION PUBLIQUE (SIA RP) détenu par SERVAIR France
- SIA RESTAURATION RAPIDE : Société de droit ivoirien de restauration publique détenue à 100% par SERVAIR INVESTISSEMENT AEROPORTUAIRE RESTAURATION PUBLIQUE (SIA RP)
- SERVAIR ABIDJAN RESTAURATION COLLECTIVE : société de droit ivoirien détenue à 75% par SERVAIR ABIDJAN

Les autres sociétés sœurs dans lesquelles SERVAIR INVESTISSEMENT AEROPORTUAIRE(SIA) a une participation : DAKAR CATERING, SERVAIR LOME, SERVAIR GHANA, NAS SERVAIR, SERVAIR BURKINA FASO, SERVAIR MAURITANIE, SERVAIR BAMAKO, SERVAIR COTONOU, SERVAIR GABON.

Les opérations réalisées avec les parties liées :

Au 31 décembre 2023	Gate Group	Servair SA	AF	SIA RRCI	SAB RESTOCO	Autres stés
Bilan						
Compte courant	-	-	-	-	-	-
Créance d'exploitation	-	233	374	204	106	67
Dette d'exploitation	12	383	-	1	-	3
Compte de résultat						
Produits	-	6	1,973	59	194	102
Achat de matières	-	-	-	-	-	6
Charge externe	9	525	-	-	-	1
Charge financière	(0)	0	0	0	0	0

Au 31 décembre 2022	Gate Group	Servair SA	AF	SIA RRCI	SAB RESTOCO	Autres stés
Bilan						
Compte courant	-	-	-	-	-	-
Créance d'exploitation	-	218	209	217	(10)	39
Dette d'exploitation	4	267	-	1	-	(3)
Compte de résultat						
Produits	-	113	1,948	86	-	70
Achat de matières	-	-	-	-	-	-
Charge externe	-	460	(2)	0	-	24
Charge financière	-	(0)	(0)	-	-	0

L'IAS 24 « informations relatives aux parties liées » recommande de fournir des informations sur la rémunération des principaux dirigeants de l'entité. La rémunération annuelle des principaux dirigeants de SERVAIR ABIDJAN se présente comme ce qui suit :

2023		2022	
Administrateurs	**Direction Générale**	**Administrateurs**	**Direction Générale**
35	151	35	177

NOTE 25 : Les passifs et actifs éventuels

Un passif éventuel est une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ou une obligation actuelle résultant d'événements passés mais qui n'est pas comptabilisée car il n'est pas probable qu'une sortie de

ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation ou le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Un actif éventuel est un actif potentiel résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité.

Les engagements hors bilan de l'entité sont essentiellement les cautions données aux administrations fiscale et douanière pour le remboursement de crédits de TVA.

En millions de FCFA	Au 31 déc 2023	Au 31 déc 2022
Engagements donnés	130	104

NOTE 26 : Les évènements postérieurs à la clôture

Depuis le début de l'année le cours de l'action Servair Abidjan réalise une évolution constante et fulgurante sur le marché des actions de la BRVM ce qui fait d'elle l'une des entreprises les plus performantes cotées à la BRVM.Le cours de cette valeur est ainsi passé de **1390 FCFA** le 01 Janvier 2024 à **1835 FCFA** au 31 Mai 2024 soit une évolution record de **32%.**

A ce jour, nous n'avons connaissance d'aucun événement, autre que ceux déjà pris en compte, survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date d'arrêté des états financiers et/ou du rapport de gestion par le conseil d'administration, qui nécessiterait un traitement comptable ou une mention dans les notes aux états financiers.